

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUS EMBARGO 5 SEPTEMBRE 2019 – 7 H

### **Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ demandent une baisse des tarifs d'Hydro-Québec de près de 5 % pour 2020-2021**

**Montréal, le 5 septembre 2019** – Option consommateurs, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) déposent aujourd'hui, devant la Régie de l'énergie, une demande conjointe relativement à l'établissement des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec menant à une baisse de près de 5 % des tarifs d'électricité pour l'année 2020-2021.

#### **Un nouveau « trop-perçu » de 624 M\$ pour 2020-2021**

Cette demande se base sur une analyse effectuée par Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ en lien avec les dernières informations disponibles qui démontrent qu'Hydro-Québec se dirige tout droit vers l'accumulation d'un nouveau « trop-perçu » de 624 M\$ pour l'année 2020-2021 si le gel tarifaire prévu au projet de loi n°34 (*Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*) est appliqué. En effet, selon l'analyse des trois organisations, un processus normal de fixation des tarifs devant la Régie de l'énergie aurait entraîné une baisse tarifaire de près de 5 % pour les consommateurs résidentiels, commerciaux et industriels du Québec, incluant la remise de 500 M\$ déjà promise par le gouvernement. Le bénéfice pour les clients serait donc de 124 M\$ supérieur à ce qu'offre le projet de loi n°34 (500 M\$ + 124 M\$ = 624 M\$).

#### **Quinze ans de transparence et puis... plus rien**

Depuis 2004, Hydro-Québec dépose annuellement un dossier tarifaire devant la Régie de l'énergie. Elle y expose, entre autres, ses demandes pour l'année à venir. Les différents intervenants reconnus, comme Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ, ont alors l'occasion d'étudier les arguments de la société d'État, de contester les budgets réclamés par celle-ci et de faire valoir leur point de vue de manière générale. Presque chaque année, la Régie de l'énergie a octroyé un tarif moins élevé que celui demandé par Hydro-Québec. Cette année, la société d'État n'a pas cru bon de suivre cette démarche transparente et rigoureuse, invoquant le dépôt du projet de loi n°34 déposé le 12 juin dernier. C'est pour cette raison qu'Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ ont décidé de présenter conjointement un dossier tarifaire devant la Régie de l'énergie.

Option consommateurs, la FCEI et l'AQCIÉ demandent au ministre de l'Énergie, M. Jonatan Julien, d'exiger qu'Hydro-Québec collabore et fournisse l'information requise dans le dossier tarifaire que les associations de consommateurs viennent de déposer afin que le processus mis en place depuis les 15 dernières années soit reconduit cette année. Cela permettrait aux

différents intervenants de plaider leur cause et de faire valoir, en toute transparence, le point de vue des consommateurs résidentiels, commerciaux et industriels.

### **Citations**

« Le rôle de surveillance que joue la Régie vis-à-vis Hydro-Québec constitue un rempart essentiel à la défense des intérêts des consommateurs du Québec. Nous croyons fermement à la mission de la Régie de l'énergie et à un processus de fixation des tarifs d'électricité indépendant, rigoureux, et au bout duquel les consommateurs résidentiels du Québec sortent gagnants. »

*Christian Corbeil, directeur général d'Option consommateurs*

« Nous nous expliquons difficilement pourquoi Hydro-Québec ne suivrait pas une pratique bien établie depuis 15 ans qui consiste à déposer chaque année un dossier tarifaire devant la Régie de l'énergie. Ce processus transparent et rigoureux nous a permis presque à tout coup d'obtenir des tarifs plus avantageux pour les PME. »

*Gopinath Jeyabalaratnam, conseiller aux affaires économiques et gouvernementales à la FCEI*

« Les usines du Québec, qui sont de grandes consommatrices d'électricité, doivent pouvoir compter sur des tarifs d'électricité concurrentiels afin de faire face à la féroce compétition mondiale dans leurs industries respectives. Les tarifs trop élevés d'Hydro-Québec nuisent à la prospérité de nos usines et de nos régions, qui en dépendent. Il est important que nos tarifs continuent d'être déterminés annuellement par la Régie de l'énergie, un organisme indépendant et spécialisé, comme cela se fait ailleurs pour encadrer un monopole comme Hydro-Québec. »

*Jocelyn B. Allard, président de l'AQCIÉ*

### **À propos d'Option consommateurs**

OC (Option consommateurs) a été constituée en 1983. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique des consommateurs résidentiels, lesquels sont assujettis au tarif D du Distributeur.

### **À propos de la FCEI**

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 110 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts

auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives. Visitez [feci.ca](http://feci.ca) pour en savoir plus.

Les PME représentées par la FCEI sont, pour une large part, assujetties aux tarifs G et M du Distributeur.

### À propos de l'AQCIÉ

L'AQCIÉ (Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité), fondée en 1981, est une association qui représente les intérêts des plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles établis au Québec. Ces industries, bien implantées dans les régions du Québec, consomment plus du tiers de l'électricité vendue par Hydro-Québec Distribution, correspondant à une valeur de plus de trois milliards de dollars par année.

– 30 –

### Renseignements

**Dominique Des Rosiers**, attaché de presse et conseiller aux affaires publiques à la FCEI

Tél. : 514 861-3234, poste 1808

Cell. : 514 817-0228

[dominique.desrosiers@feci.ca](mailto:dominique.desrosiers@feci.ca)

**Jocelyn B. Allard**, président de l'AQCIÉ

Tél. : 514 350-5496

Cell. : 514 910-8027

[jballard@aqcie.org](mailto:jballard@aqcie.org)

**Option consommateurs**

Cell. : 514-777-6133